



La présence d'amiante dans un immeuble entraîne de nombreuses contraintes. Des contraintes aussi bien techniques que réglementaires lors de travaux, ou encore financières.

Afin de limiter au maximum ces contraintes, Pro Eco Conseil, vous accompagne dans la rédaction de procédure lors de travaux liés à l'amiante, pour vous permettre de mettre en place des méthodes permettant d'assurer la sécurité du chantier, ainsi que de l'ensemble des personnes afférentes au chantier

Notre méthodologie du DTA

Pour mener à bien notre mission, Pro Eco Conseil a mis en place une méthodologie qui s'articule autour de 5 axes :

- Descriptif et analyse du bien concerné,
- Visite du bien avec le maître ouvrage et le maître d'œuvre,
- Analyse des travaux projetés
- Analyse des rapports amiante existants
- Rédaction du mode opératoire ou plan de retrait



Pourquoi choisir Pro Eco Conseil ?

-  Visite et **suivi** avec un ingénieur unique
-  Bureau d'étude **certifié** chez Qualixpert
-  Assurance **décennale**
-  Réactivité : Rendez-vous et rapport sous 72h